



Sainte-Sophie

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1232

**EST** par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 5 juin 2018, a adopté le règlement suivant :

**N° 1232 Amendement au règlement n° 1013 relatif à la cueillette des déchets, de gros rebuts domestiques et la collecte sélective sur le territoire de la municipalité, tel qu'amendé, de façon à permettre à un immeuble de trois (3) logements et plus de recourir à un service de cueillette privé**

Il est décrété par ce règlement de modifications qu'un propriétaire d'un immeuble de trois (3) logements et plus peut recourir à un service de cueillette privé.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'Hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

**DONNÉ À SAINTE-SOPHIE**, ce 7<sup>e</sup> jour  
du mois de juin de l'an deux mille dix-huit (2018).

Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 7 juin 2018 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New Glasgow

Site internet : [stesophie.ca](http://stesophie.ca), la date de la diffusion peut être différente

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 7<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille dix-huit (2018).

Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier